



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT
POUR LA CREATION ET L'AMENAGEMENT DE JARDINS
DE PROXIMITE AU TITRE DU DISPOSITIF « FONDS VERT -
RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES »**

**DÉCISION N° DM-23-113
EN DATE DU 24 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le programme de création de jardins de proximité en vue de lutter contre le réchauffement climatique et d'améliorer le cadre de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que le programme de création et d'aménagement de jardins de proximité concerne : le jardin Diderot, 142 rue Diderot ; le jardin Jarry, 122-124 rue Jarry ; l'extension du jardin Cœur de ville, 110 bis rue de Fontenay ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « FONDS VERT - Renaturation des villes et des villages »;

CONSIDÉRANT l'urgence climatique et la nécessité de réaménager les espaces publics afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de lutter contre le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat pour la création et l'aménagement de jardins de proximité;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif d'aide « FONDS VERT - Renaturation des villes et des villages » d'un montant de 480 000 € soit 80% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230224-lmc1H10618H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/02/2023
Date de Publication : 24/02/2023